

RÉSUMÉ

1. L'économie du Malawi a connu une forte croissance la plupart des années depuis son dernier examen de politique commerciale en 2010. Même si, durant la période à l'examen, les taux de croissance annuelle du PIB ont culminé à 9,5%, un ralentissement marqué de l'économie a été enregistré en 2012. Le commerce total des marchandises a rapidement progressé, passant de 60% du PIB en 2010 à 102% en 2014. Le Malawi fait partie des pays les moins avancés et possède une économie largement agricole; c'est pourquoi ses résultats demeurent vulnérables face aux mauvaises conditions climatiques et aux perturbations des termes de l'échange.

2. Malgré quelques améliorations ces dernières années, le Malawi reste l'un des pays les plus pauvres au monde d'après la plupart des indicateurs de développement. Le revenu national brut par habitant est estimé à environ 250 dollars EU. La croissance démographique annuelle est très élevée et a augmenté ces dernières années. Le marché du travail est largement informel. Le Malawi a toujours été fortement dépendant du soutien des donateurs. Cependant, pendant la période à l'examen, le pays a vu ses relations fluctuer avec nombre de ses donateurs.

3. Le coût de l'activité commerciale au Malawi reste très élevé, en raison de sérieuses difficultés en lien avec les transports, la communication, l'énergie et les obstacles administratifs. Cela a une incidence sur la compétitivité du pays sur le marché international et sur sa capacité d'attirer des investissements étrangers directs conséquents, malgré un régime de l'investissement globalement ouvert. La situation budgétaire du Malawi est restée difficile pendant la période à l'examen. La dette publique a fortement augmenté, en partie du fait du recours au financement intérieur provoqué par les déficits de financement externe liés à la suspension du soutien budgétaire extérieur.

4. Le principal objectif de la politique monétaire est d'assurer la stabilité des prix. Jusqu'en 2012, le kwacha malawien était indexé sur le dollar EU, mais une importante surévaluation a donné lieu à un marché parallèle sur lequel étaient pratiqués des taux très différents du taux de change officiel. Cela a contribué à une pénurie chronique de devises, à une compétitivité internationale faible et à un coût élevé de l'activité commerciale. En mai 2012, le gouvernement a adopté un régime de taux de change flottant. Cela a été accompagné d'une forte dévaluation du kwacha, d'une reconstitution des réserves de change et d'une flambée de l'inflation, laquelle a culminé à plus de 28% en 2013. Depuis lors, le taux d'inflation a affiché une faible tendance à la baisse, mais il est reparti à la hausse pour atteindre 26% en décembre 2015.

5. Pendant la période à l'examen, le déficit du compte courant du Malawi a augmenté de façon constante, en raison principalement de la forte hausse des importations de marchandises face à laquelle les exportations se sont laissé distancer. Le déficit a été largement financé par les flux entrants d'IED et les transferts courants. Les transferts consistent, dans une large mesure, en des flux d'aide publique au développement, tandis que les envois de fonds jouent seulement un rôle limité.

6. Les exportations agricoles continuent de dominer, mais leur part est en baisse. Le tabac est de loin resté le produit de base le plus exporté, même si sa part a été réduite de 67% en 2008 à 47% en 2014. Parmi les autres produits de base qui restaient conséquents, on comptait le thé, le sucre et l'uranium. Les importations sont largement dominées par les produits manufacturés. Le Malawi exporte l'essentiel de ses produits vers des pays d'Afrique et l'UE, tandis que ses importations proviennent principalement d'Afrique du Sud, du Mozambique, d'Inde, de l'UE et de Chine.

7. La Stratégie de croissance et de développement du Malawi pour 2011-2016 est la stratégie globale de développement à moyen terme. Elle a pour principal objectif de poursuivre la réduction de la pauvreté grâce à une croissance économique durable portée par le secteur privé et le développement des infrastructures. Le gouvernement est conscient du fait que sa réussite passera en grande partie par une gestion macroéconomique saine et un environnement politique stable, nécessaires pour attirer l'investissement et financer le budget de l'État.

8. Pendant la période à l'examen, le Malawi a lancé plusieurs initiatives de facilitation des échanges, y compris l'ouverture de guichets uniques aux frontières, le renforcement du régime commercial simplifié du COMESA, l'adoption d'un programme national de guichet unique et la

migration du Système douanier automatisé (SYDONIA++), qu'il utilise actuellement, vers la version basée sur le Web de ASYCUDA World. La présentation des déclarations douanières au format papier reste toutefois la norme. Le Malawi n'a pas encore ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges et n'a pas notifié ses engagements concernant la catégorie A à l'OMC. D'après les autorités, les travaux techniques nécessaires ont été achevés et le processus de ratification en est au stade final.

9. La Malawi accorde des préférences dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux avec le Mozambique, la République sud-africaine et le Zimbabwe, ainsi que d'un accord douanier avec le Botswana, qui remonte à l'époque coloniale. Les préférences bilatérales correspondent globalement à celles accordées dans le cadre du COMESA et de la SADC. Lorsque les préférences se recoupent en termes de partenaires commerciaux et d'avantages tarifaires, les importateurs peuvent choisir quel certificat d'origine obtenir, en fonction des conditions qu'ils jugent les plus avantageuses. Le Malawi applique des règles d'origine à des fins non préférentielles, bien que sa notification à l'OMC indique le contraire.

10. Le Malawi a consolidé 31,6% de ses lignes tarifaires à des taux *ad valorem* allant de 20% à 125%. Globalement, le pays conserve une grande marge de manœuvre dans la majoration autonome des droits de douane. Sur six lignes tarifaires, les taux appliqués par le Malawi dépassent de 75 points de pourcentage les niveaux consolidés correspondants. Les autorités ont indiqué qu'elles entendaient aborder ces violations dans le cadre du débat sur le budget pour l'exercice financier 2016/17.

11. La moyenne simple des droits NPF appliqués durant l'exercice financier 2015/16 est de 12,7%, soit en recul par rapport au taux de 13,1% de l'exercice financier 2009/10. Le tarif prévoit huit taux: zéro, 5%, 7,5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 200% contre six taux (zéro, 5%, 7,5%, 10%, 20% et 25%) durant l'exercice financier 2009/10. Le Malawi n'applique aucun contingent tarifaire. L'agriculture reste le secteur le plus protégé par les droits de douane: la moyenne des taux appliqués pour les produits agricoles (définition de l'OMC) est de 18,8% (contre 17,3% en 2009), tandis que la moyenne correspondante pour les produits non agricoles s'élève à 11,6% (contre 12,5% en 2009).

12. Le Malawi applique des prescriptions en matière de licences et un système de permis commerciaux pour l'importation et l'exportation de certaines marchandises. En général, le permis précise le volume total et la valeur d'un produit donné qui peut être importé. En juin 2013, le nombre de produits assujettis à un contrôle a été ramené de 25 à 10. L'importation ou l'exportation de certaines marchandises, comme les produits agricoles, est soumise à la fois à un permis commercial et à une licence. La présentation et le traitement des demandes de permis et de licences ne se font toujours pas par voie électronique et doivent être effectués dans la capitale, Lilongwe.

13. Le Malawi n'a pris aucune mesure antidumping pendant la période à l'examen; il n'a pas encore établi l'organisme responsable des enquêtes antidumping. Le Malawi n'a par ailleurs pas de cadre juridique ni institutionnel pour l'application de mesures compensatoires et de mesures de sauvegarde.

14. Le Malawi aurait beaucoup à gagner d'une simplification des procédures d'importation relatives aux normes et règlements techniques. Le Bureau de normalisation du Malawi (MBS) reste seul responsable des essais et de la certification des marchandises et des services visés par des règlements techniques. Il procède à des inspections ponctuelles sur le marché intérieur et, dans le cadre du Système de contrôle de la qualité des produits d'importation, à des essais obligatoires de toutes les expéditions de ces produits entrant dans le pays. Le Malawi ne reconnaît pas les certificats et les rapports d'essai établis par des organismes de certification accrédités à l'étranger, y compris ceux de la région SADC/COMESA. Les installations malawiennes n'étant pas accréditées au niveau international, les certificats et les rapports d'essai établis par le MBS dans le cadre du Système de certification de la qualité des produits d'exportation ne sont généralement pas acceptés sur les marchés étrangers.

15. Le régime SPS du Malawi a peu changé pendant la période considérée; la législation en vigueur reste archaïque et des solutions doivent encore être trouvées pour remédier à plusieurs faiblesses en matière de capacités. Une notification a été communiquée au Comité SPS de l'OMC

durant la période à l'examen. Bien qu'une interdiction d'importer générale reste en vigueur pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), des autorisations à des fins expérimentales ont été accordées à deux reprises.

16. Les procédures d'enregistrement et de dédouanement des exportations sont similaires à celles concernant les importations; par ailleurs, une déclaration de devise est requise pour les exportations. Le Malawi prélève une taxe de 50% sur les exportations de bois bruts; l'objectif déclaré de cette taxe est d'encourager l'ajout de valeur locale. Pendant la période à l'examen, le Malawi a appliqué des prohibitions à l'exportation de certaines marchandises, dont le maïs et les produits du maïs et le bois de feuillus brut. Les exportations du pays bénéficient de préférences unilatérales dans ses principaux marchés d'exportation.

17. S'agissant du soutien et de la promotion des exportations, le Malawi a créé le Centre de l'investissement et du commerce du Malawi et établi un Fonds de développement des exportations, qui, à ce jour, a été actif avant tout dans le financement du commerce. Sur le marché intérieur, l'agroalimentaire et la production, la transmission et la distribution d'électricité ont été désignés comme branches de production prioritaires et ont eu droit à des incitations fiscales.

18. L'intervention de l'État reste courante dans de nombreux secteurs de l'économie malawienne et, dans certains cas, elle continue d'évincer les entrepreneurs privés. Certaines entreprises publiques, auxquelles sont appliquées des disciplines budgétaires peu contraignantes, ont aussi bénéficié d'avantages fiscaux à l'acquisition de véhicules automobiles, d'équipements et de machines, ainsi que d'un accès préférentiel à des terrains. Pendant la période à l'examen, le Malawi a réexaminé son programme de privatisation en vue de donner la priorité aux partenariats public-privé dans le but d'attirer des investisseurs stratégiques. Néanmoins, le processus de privatisation semble progresser lentement.

19. Aucun changement n'a été apporté au régime de la propriété intellectuelle du Malawi durant la période à l'examen. Les autorités ont élaboré une politique en matière de propriété intellectuelle destinée à orienter le réexamen des lois désuètes, en vue d'intégrer le système de la propriété intellectuelle aux stratégies de développement du gouvernement. La mise en œuvre de la politique en matière de propriété intellectuelle est confrontée à plusieurs difficultés, comme le manque de ressources humaines et financières; l'infrastructure inadaptée pour la gestion et l'administration des DPI; l'absence d'établissements et de services de formation et d'éducation dans le domaine des DPI; et le manque de sensibilisation auprès des principales parties prenantes.

20. L'agriculture, qui représente autour de 30% du PIB et 75% des recettes totales des exportations, reste un secteur central de l'économie du Malawi. Toutefois, sa part dans le PIB diminue peu à peu au profit des activités extractives et de divers sous-secteurs de services. Le maïs est l'aliment de base. La sécurité alimentaire est l'objectif principal du secteur agricole, et le principal instrument pour atteindre cet objectif est un programme d'octroi de subventions aux cultivateurs de maïs pour l'utilisation d'engrais. La pêche joue un rôle important comme source d'emploi, de nourriture et de biodiversité. La déforestation se poursuit à un rythme élevé.

21. Les industries extractives fournissent autour de 5% du PIB. Les combustibles sont en grande partie importés. Le secteur manufacturier du pays, assez réduit, est dominé par la transformation agricole et l'industrie textile. Moins de 10% de la population du Malawi est raccordée à l'électricité. Les prix de l'électricité restent contrôlés par l'État et, malgré les hausses récentes, demeurent parmi les plus bas au monde, ce qui décourage les investissements dans le secteur. Il est reconnu que la pénurie d'électricité constitue un important frein à la croissance, a un effet de dissuasion sur les investisseurs et fragilise la compétitivité des branches de production nationales.

22. Les services constituent environ la moitié du PIB. Le Malawi n'a pris que quelques engagements dans le cadre de l'AGCS. La balance des services est généralement déficitaire. Le Malawi a engagé plusieurs réformes dans le secteur des services financiers au cours de la période considérée afin d'accroître l'inclusion financière. Le secteur des télécommunications a connu un vigoureux essor, surtout grâce aux abonnements de téléphonie mobile. Le transport est coûteux et se fait essentiellement par la route. La privatisation et la libéralisation partielle des services de transport aérien ont accru la concurrence et fait baisser les prix sur les liaisons régionales. Le tourisme est encore une activité naissante, mais il recèle un fort potentiel de développement comme source de devises et d'emplois.

23. N'ayant pas accès à la mer, le Malawi est largement tributaire de l'efficacité des couloirs de transit et des ports des pays limitrophes. Bien que des progrès aient été accomplis ces six dernières années, les couloirs manquent toujours d'efficacité. Il faut encore en général plusieurs jours pour relier le port maritime le plus proche. Cela augmente le coût du commerce et limite également la gamme des produits exportables, en excluant de fait la plupart des denrées périssables.